



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE, EN CHARGE DE LA
FORMATION TECHNIQUE

REPUBLIQUE DU BENIN

COMMUNIQUE-RADIODIFFUSE

(A diffuser une (01) fois par jour du mardi 15 septembre
au lundi 21 septembre 2026 à Parakou et à Cotonou)

N° 014/MES/MESRS/DC/SGM/DESTFP/DEC/STEC/SA

Objet : Ouverture des registres d'inscription aux concours d'entrée en 1^{ère} année niveau II des Lycées Techniques Agricoles, session d'octobre 2026.

Le Ministre de l'Enseignement Secondaire et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de la formation technique informent le public que les registres d'inscription aux concours d'entrée en 1^{ère} année niveau II des Lycées Techniques Agricoles, session d'octobre 2026, **sont ouverts du mardi 15 septembre au lundi 21 septembre 2026.**

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats béninois des deux (02) sexes remplissant les conditions suivantes :

1 – DIPLOME REQUIS

Être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) ou d'un Diplôme reconnu équivalent.

2 – AGE REQUIS

Être âgé de 14 ans au moins et de 20 ans au plus au 31 décembre 2026.

B – CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription dûment remplie dont l'imprimé est à retirer dans les Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire (DDES) ;
2. une (01) photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce tenant lieu ;
3. un récépissé de droit d'inscription fixé à mille cinq cents (1500) francs.

NB : Le droit d'inscription est versé obligatoirement au Trésor Public ou à une Recette-Perception du territoire national A/S BJ 6600100100000010169284.

C – DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET EPREUVES DES CONCOURS

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est **impérativement** fixée au **lundi 21 septembre 2026 à 17 h 30** dans les Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire (DDES).

Les candidats composeront dans les matières suivantes :

- **Communication écrite : durée 2h, coefficient 2 ;**
- **Mathématiques (pour les titulaires du BEPC ou du BEAT) : durée 2h, coefficient 3 ;**
- **Sciences de la Vie et de la Terre pour les titulaires du BEPC : durée 1h 30, coefficient 2 ;**
- **une épreuve de Spécialité pour les titulaires du BEAT : durée 2h, coefficient 2.**

D – DATE DU DEROULEMENT ET CENTRES DE COMPOSITION

Les concours se dérouleront le **lundi 05 octobre 2026** dans les centres ci-après :

- Département de l'Atacora : Lycée Technique Agricole de Natitingou ;
- Département de la Donga : Lycée Technique et Professionnel de Djougou ;
- Département du Borgou : EFMS à Parakou ;
- Département de l'Alibori : Lycée Technique et Professionnel de Kandi ;
- Département des Collines : CEG1 Dassa ;
- Département du Zou : Lycée Technique et Professionnel de Bohicon ;
- Département du Couffo : CEG1 Aplahoué ;
- Département du Mono : CEG1 Lokossa ;
- Département de l'Atlantique : CEG1 Allada ;
- Département du Littoral : Lycée Technique et Professionnel Coulibaly ;
- Département de l'Ouémé : Lycée Technique et Professionnel de Porto-Novo ;
- Département du Plateau : Lycée Technique et Professionnel de Pobè.

Pour tous autres renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser aux Lycées Techniques Agricoles (LTA), aux Directions Départementales de l'Enseignement Secondaire (DDES) ou à la Direction des Examens et Concours (DEC) du Ministère de l'Enseignement Secondaire ou du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de la formation technique à Porto-Novo.

Cotonou, le

14 septembre 2026.



Adéyemi Clément KOUCHADE
Ministre de l'Enseignement Secondaire



Sédami R. MEDEGAN FAGLA
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, en charge de la Formation technique